Obligations du MANDANT:
-Pendant toute la durée du mandat, le MANDANT s'engage à ratifier la vente à tout acquéreur qui lui sera présenté par LE MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges précisés par ce mandat et à libérer les lieux pour le jour de l'acte authentique. Pendant toute la durée du mandat, le MANDANT s'engage à raifier la vente à tout acquéreur qui lui sera présenté par LE MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges précisés par comandat et à libèrer les lieux pour le jour de l'acte authentique.

Le MANDANT s'interdit expressément pendant toute la durée du mandat et les 24 mois fermes qui suivent, de vendre directement, indirectement, les biens ci avant désignés, sans le concours du MANDATAIRE, compris avec un autre intermédiaire, à un acquéreur qui lui arrait été présenté par le MANDATAIRE, compris avec un autre intermédiaire à un acquéreur qui lui arrait été présenté par le MANDATAIRE, concours du MANDATAIRE, concours du MANDATAIRE, en lui notifiant par lettre recommandée avec acousé de réception, que les biens ne lui ont pas été présenté par le MANDATAIRE; les noms, prénoms et adresses de l'acquéreur, le notification mettra fin au mandat de vente et evitera au mandataire d'engager la vente avec un autre acquéreur, et épargnera au MANDANT, les poursuites pouvant être éventuellement exercées par cet acquéreur et/ou l'agence. Le MANDANT devra obtenir de son acquéreur l'assurance écrite que les biens ne lui ont pas été présentés par le MANDATAIRE.

—Si le MANDANT présente les biens à vendre directement ou par l'intermédiaire d'un autre mandataire, ce ser au prix des présentes, de façon à ne pas gèner le MANDATAIRE.

—Il MANDANT s'oblige à donner au MANDATAIRE dans sa mission

Le MANDANT s'oblige à donner au MANDATAIRE de la première demande du mandataire, toute justification de propriétaires, le ou les propriétaires signataires de ce mandat ont l'accord du ou de tous les autres propriétaires et agissent donc, également solidairement, en tant que leur mandataire verbal.

Le MANDANT s'oblige à donner au MANDATAIRE pour l'autre de propriétaires, le ou les propriétaires signataires de ce mandat ont l'accord du ou de tous les autres et propriétaires de l'acquéreur à ou donner au propriétaire se notamment : □ les états relatifs au risque d'exposition au plo du MANDANT et les documents y afférents sont la propriété du mandant, et lui seront restitués en fin de mission sauf convention contraire des parties.

Durée du Mandat:

Le présent mandat est consenti SANS EXCLUSIVITE à compter de ce jour pour une durée de vingt quatre mois (24). Il ne pourra être dénoncé pendant les trois premiers mois. Passé un délai de trois mois à compter de sa signature, ce mandat peut être dénoncé à tout moment par chacune des parties, à charge pour celle qui entend y mettre fin d'en aviser l'autre partie quinze jours au moins à l'avance par lettre recommandée avec demande d'avis de réception (Art. 78 du décret du 20 juillet 1972).

Le MANDANT donne tous pouvoirs au MANDATAIRE, pour mener à bien sa mission, notamment :

Réclamer toutes les pièces utiles auprès de toutes personnes privées ou publiques, notamment le certificat d'urbanisme, les taxes d'imposition, les titres de propriétés, etc.

Indique, présenter et faire visiter les biens à vendre à toutes personnes. A cet effet, le MANDANT s'oblige à assurer au MANDATAIRE le moyen de visiter pendant le cours du présent mandat.

Riablic (ou s'adjoindre ou substituer tout professionnel au choix du MANDATAIRE pour l'application des présentes) au nom du MANDANT, tous actes sous seing privé (compromis en particulier) éventuellement assortis d'une demande de prêt, aux clauses et conditions nécessaires à l'accomplissement des présentes et recueillir la signature de l'acquéreur.

Négocier, s'il y a lieu, avec tout titulaire d'un droit de préemption, le préempteur sera subrogé dans tous les droits et obligations de l'acquéreur conc, toute rémunération incombant à l'acquéreur sera à la charge du préempteur. Le MANDANT restant libre de refuser si le prix net propriétaire est inférieur au prix convenu sur le mandat.

Faire gratuitement toute publicité sur tous supports à sa convenance : petites annonces, vitrine : affiche format A4, fichiers informatique, aux fichiers informatiques librement accessibles (internet), également diffuser sur tous les sit tous les sites internet de son reseau en nontron des partecularités du control d'accèse et de rectification sur les données le concernant. Publier toute photographie et uour video (même pronc), étant entendu que le MANDANT est seul propriétaire du droit à l'image de son bien

Apposer un panneau « A vendre » (pour les biens dont le prix sur le mandat est au prix de l'estimation) et « Vendu par », à l'endroit que le MANDATTAIR jugera utile.

Communiques le dossier à tout confrère professionnel de son choix et autoriser la délégation de mandat. Le délégué engagen sa responsabilité à l'égard du mandant.

Satisfaire, sil y a lien à le désire professionnel de son choix pour l'accomplissement des présentes

Satisfaire, sil y a lien à le désire professionnel de son choix pour l'accomplissement des présentes

Satisfaire, sil y a lien à le désire professionnel de son choix pour l'accomplissement des présentes

Satisfaire, sil y a lien à le désire professionnel de son choix que le MANDAT professionnel pour l'e le la bien ne pourre faire l'objet d'une campage publicaire qu'à court de la condition d'avertir le MANDAT, fant entendu que le MANDAT professionnel pour l'e le le la tende de la consentation de la condition d'avertir le MANDAT professionnel pour l'e le la condition de la consentation de la condition de la condition de la consentation de la condition de la Jouissance : L'entrée en jouissance aura lieu lors de la réalisation de la vente par acte authentique, le mandant déclarant que les biens à vendre seront à ce moment, libres de toute location, occupation ou réquisition. Le MANDATAIRE s'engage à : - informer le MANDANT sur tous les élèments nouveaux (législatifs, prix, situation économique, ...) intormer le MANDANT sur tous les elements nouveaux (legislatus, prix, situation economique, ...).

réaliser toutes les démarches pour vendre ce bien sur son réseau, notamment le site internet www.abafim.fr.

nettre à la disposition du MANDANT un espace dédié sur le site www.abafim.fr avec un accès en temps réel des actions entreprises par le MANDATAIRE.

rendre compte du résultat des visites effectuées et des actions entreprises ainsi que des résultats de ces actions au MANDANT, notamment par email. - rendre compte du resultat des visites effectuees et des actions entreprises ainsi que des resultats de ces actions au MANDANT, notamment par email.

- organiser un rendez vous physique ou téléphonique tous les trois mois pour faire le point sur le déroulement de sa mission.

- Effectuer une sélection préalable des candidats acquéreurs : cette sélection permettant d'éluder les curieux et autres personnes non solvables ou mai intentionnées.

- informer le MANDANT de l'accomplissement du mandat par tout écrit remis contre récépissé ou émargement ou LRAR ... dans les huit jours de l'opération, en joignant le cas échéant une copie de la quittance ou du reçu délivré, ce, conformément à l'art.77 du décret N°72-678 du 20 juillet 1972. Le MANDANT reconnaît expressément avoir pris connaissance préalablement à la signature des présentes, de l'intégralité des services définis au présent mandat, conformément aux articles L 111-1 et suivants du Code de la consommation et avoir reçu un exemplaire du présent mandat et des conditions au recto. Mots : ... 0 ...

, le 07/02/2027 Chiffres :.. o..... Ravés nuls LE MANDANT (propriétaire) LE MANDATAIRE (Agence) Conjoint non propriétaire « Bon pour mandat » « Nom + prénom «Mandat accepté» Bon pour autorisation de vendre » Formulaire de rétractation : à compléter et retourner pour résiliation de mandat (Code de la consommation articles. L121-23 à L121-26) au plus tard le quatorzième jour de la signature du présent contrat, ou si ce délai expire un samedi, dimanche ou jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant. Je soussigné(e), déclare annuler le mandat de vente ci après № de mandat : Signature(s) du (des) mandant(s): mandat accepte Nature do bien : Date de signature du mandat de vente : Nom et prénom du (des) mandam(s) : . Bou pall læll d